



NORME ÉLECTRIQUE D'UNE SALLE DE BAIN

ÉCLAIRAGE

La norme NF C 15-100 réglemente les installations électriques dans les locaux à usage d'habitation. C'est elle qui définit les règles de sécurité à respecter que l'on réalise des travaux électriques dans un salon, une cuisine, une chambre ou une salle de bain.

S'il est facile d'appréhender dans les grandes lignes la norme NF C 15-100, réaliser une installation électrique conforme et sécurisée nécessite savoir-faire et expertise. Attention, si tous les aspects de la norme ne sont pas respectés, l'installation peut présenter des risques pour votre foyer.

LES VOLUMES DE PROTECTION POUR UNE SALLE DE BAIN

Si il y a bien une pièce où les normes électriques doivent être respectées à la lettre, c'est dans la salle de bain. Tout le monde le sait, l'eau et l'électricité peuvent occasionner des risques pour vous ou vos appareils. Dans la salle de bain (plus qu'ailleurs), les équipements électriques sont exposés à un traitement intensif du fait de l'humidité, de la vapeur d'eau et des projections d'eau.

Pour ces raisons, la norme électrique NF C 15-100 a établi plusieurs volumes de sécurité et définit les emplacements de vos équipements et appareils électriques :

- **Le volume 0** concerne la douche ou la baignoire, soit l'espace de réception de l'eau
- **Le volume 1** désigne la zone de projection d'eau qui va du bord du receveur jusqu'à 2,25 m de hauteur
- **Le volume 2**, appelé aussi zone de sécurité, mesure 60 cm à partir du volume 1
- La zone hors volume désigne l'espace compris au-delà du volume 2

Remarque

Dans le cas d'une douche à l'italienne, le volume 1 est défini par un rayon de 1,20 m autour du point de référence. La limite en hauteur reste de 2,25 m, ou correspond au dessus de la pomme fixe si celle-ci est installée plus haut.

QUELS INDICES IP DANS LA SALLE DE BAIN ?

Volume 0, aucun équipement électrique n'est généralement installé, sauf équipement IP X7 (protégé contre les effets de l'immersion)

Volume 1, prévoyez des équipements à l'indice IP X5 (protégés contre les jets d'eau de toute direction)

Volume 2, des équipements de type IP X4 (protégés contre les projections d'eau de toute direction)



Dans l'espace hors volume, utilisez des équipements avec un indice IP moindre.

L'ÉCLAIRAGE DANS LA SALLE DE BAIN

Pour installer une lampe dans votre salle de bain, vous devez impérativement respecter la norme NF C 15-100 :

Des points lumineux IPX7 uniquement dans les volumes 0 (TBTS 12 Volts)

Des points lumineux IPX5 dans les volumes 1 (TBTS 12 Volts)

Des points lumineux IPX4 dans les volumes 2 (TBTS 12 Volts ou classe II)

Dans la salle de bain, le mieux est d'installer un point lumineux central au plafond et un éclairage complémentaire, au-dessus du miroir, dans l'espace hors volume.